



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, développement durable, transports et logement : personnel
Question écrite n° 108685

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la mise en oeuvre d'un contrat unique pour tous les contractuels du ministère de l'écologie et de ses établissements publics. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) prévoit différents statuts, en particulier le règlement intérieur national reposant sur une décision du 18 mars 1992, ainsi que des contrats individuels. Il n'existe pas de contrat de travail unique pour les agents contractuels du MEDDTL et des établissements publics sous sa tutelle. Deux chantiers sont actuellement en cours pour les établissements publics sous la tutelle du MEDDTL : l'extension du quasi-statut des contractuels des agences de l'eau aux contractuels de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ; l'élaboration d'un cadre de gestion commun aux contractuels des parcs nationaux et de l'Agence des aires maritimes protégées (AAMP). Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, un projet de loi relatif à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique est en cours d'élaboration. De nouvelles dispositions devraient permettre à ces agents en contrat à durée déterminée de bénéficier, sous certaines conditions, d'un contrat à durée indéterminée, voire d'être titularisés après examen professionnel. La ministre reste attentive au déroulement de cette démarche.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108685

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4946

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9059